Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20221116-20221116p5-DE Date de télétransmission : 22/11/2022 Date de réception préfecture : 22/11/2022

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78

Membres en fonction : 78
Membres présents : 58
Membres absents : 20
Procurations : 12

Séance du 16 novembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 16 du mois de novembre, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc

Deichtmann, Président de Saint-Louis

Agglomération

Date de convocation : 10/11/2022 Date de transmission : 22/11/2022 Date de mise en ligne : 23/11/2022

Présents:

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMİTT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés:

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. Knibiely), Mme CAILLEAUX Hélène (pouvoir M. Vincent STRICH), Mme CHAPPEL Josiane, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FERON Jules, (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. Bernard KANNENGIESER), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard (pouvoir à M. Pascal TURRI), Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. Lucien GASSER), M. SCHOTT Jean-Louis (pouvoir à M. Stéphane RODDE), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (procuration à M. Bernard JUCHS), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. André KASTLER), Mme WILLER Christèle,

Secrétaire de séance:

Mme SCHMIDIGER Pascale

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20221116-202221116p5-DE Date de télétransmission : 22/11/2022 Date de réception préfecture : 22/11/2022

5^{ème} QUESTION

Suppression du budget annexe « AEP DSP » et intégration dans le budget annexe « AEP REGIE » de Saint-Louis Agglomération (DELIBERATION n°2022-174)

Dans le cadre de sa compétence relative à l'alimentation en eau potable (AEP), Saint-Louis Agglomération gère aujourd'hui deux budgets annexes distincts en fonction du mode de gestion de cette compétence :

- un budget annexe « AEP Régie »
- un budget annexe « AEP DSP »

Cette organisation budgétaire de la compétence alimentation en eau potable répondait aux exigences fixées par les services de l'Etat, mais la position de ceux-ci a évolué récemment, et notamment depuis un jugement de la Cour Administrative d'Appel de Nantes du 08 janvier 2021. La Préfecture du Haut-Rhin a ainsi publié le 20 septembre 2022 une circulaire demandant aux collectivités concernées de ne conserver qu'un budget annexe unique par compétence.

A compter du 1^{er} janvier 2023, les deux budgets annexes devront donc être fusionnés. Pour ce faire, le budget annexe « AEP DSP » sera clôturé, et les opérations budgétaires et comptables correspondantes seront intégrées au budget annexe « AEP Régie », qui sera renommé « AEP ».

Pour autant, les opérations relevant de la gestion en régie et celles relevant de la gestion en DSP seront suivies de manière distincte à l'intérieur de ce budget unique.

Les résultats au 31/12/2022 du budget annexe « AEP DSP » ainsi que l'actif, le passif et les Restes à réaliser d'investissement seront ainsi transférés au budget fusionné « AEP ».

Par ailleurs, le budget annexe « AEP Régie » est assujetti à la TVA alors que le budget annexe « AEP DSP » ne l'est pas. A l'occasion de cette fusion, le mode d'assujettissement sera homogénéisé, et les activités relevant de la DSP seront désormais assujetties également à la TVA. Les services fiscaux doivent avaliser ce changement au travers d'un rescrit fiscal dont l'instruction est en cours.

Enfin, à compter du 1er janvier 2023, toutes les collectivités sont invitées à doter leurs budgets annexes SPIC de l'autonomie financière, c'est-à-dire d'un compte au Trésor, dénommé compte 515 en comptabilité publique. C'est pourquoi le budget fusionné « AEP » sera doté de l'autonomie financière.

Ainsi, il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'intégrer au budget annexe « AEP Régie » de Saint-Louis Agglomération n°03010 les résultats au 31/12/2022 ainsi que l'actif, le passif et les Restes à réaliser d'investissement du budget annexe « AEP DSP» n°03011;
- de supprimer le budget annexe n°03011, avec effet au 1er janvier 2023, les opérations budgétaires et comptables relevant de la gestion en DSP étant suivies au sein du budget annexe n°03010 à compter de cette date;
- de renommer le budget annexe n°03010 « AEP»;

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20221116-20221116p5-DE Date de télétransmission : 22/11/2022 Date de réception préfecture : 22/11/2022

- d'approuver la dotation de ce budget annexe d'une autonomie financière.
- d'autoriser le Président ou son représentant de prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,

Saint-Louis, le 22 novembre 2022

Le Président

Jean-Marc DEICHTI